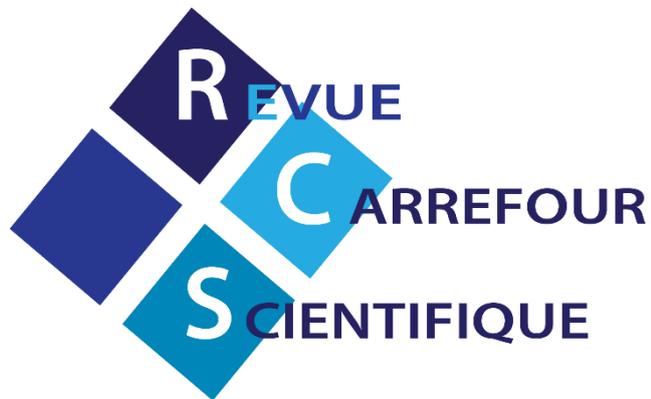




# REVUE CARREFOUR SCIENTIFIQUE

N° 02, Volume 01, juin 2023



**Revue interdisciplinaire  
de Philosophie, Littérature, Arts et Sciences sociales**

Site internet : **<https://revuecarrefourscientifique.net>**

ISSN : 2958-8855

B.P 1328 KORHOGO  
+225 0101 115 619 / +225 0759 997 580  
E-mail : [larevuecarrefour@gmail.com](mailto:larevuecarrefour@gmail.com)

# REVUE CARREFOUR SCIENTIFIQUE

Revue interdisciplinaire  
de Philosophie, Littérature, Arts et Sciences sociales

Semestrielle  
N° 02, Volume 01, juin 2023

## LIGNE ÉDITORIALE

La philosophie est pensée agonistique. Comme telle, elle est un espace de dialogue critique et d'échange pluridisciplinaire. La pensée philosophique rencontre ainsi tous les champs du savoir avec lesquels elle entretient un commerce permanent. C'est ce qui fait de la philosophie un carrefour interdisciplinaire, un point d'ancrage et de passage de la pensée. Matrice génésique de toutes les sciences qu'elle a enfantées, la philosophie n'a jamais rompu le lien ombilical avec les autres régionalités scientifiques qui sont ses descendants disciplinaires.

Dès lors, on peut dire que la pensée philosophique est un foyer de rencontre et de séparation, de convergence et de divergence, de construction et de déconstruction. Derrière cette idée de rencontre et de séparation, se profile celle d'un espace de bifurcation ou de trifurcation où des régionalités scientifiques, des figures épistémiques et des personnages conceptuels viennent clarifier, renforcer ou mettre en crise les sources de leur enracinement métaphysique, payer leur dette épistémologique et accomplir leur relative autonomie disciplinaire. Pour tout dire, la philosophie est un carrefour épistémique et cognitif. Mais, si elle est carrefour, c'est-à-dire lieu où plusieurs cheminements théoriques et méthodologiques se croisent et se traversent, tout support qui prétend vulgariser sa cause ne doit-il pas, au nom du principe de la congruence des formes, épouser sa caractéristique ramificatoire ? Pour dire les choses de manière beaucoup plus précise, si la philosophie est carrefour, ses supports de vulgarisation ne doivent-ils pas être des espaces fusionnels, confusionnels et interactifs prompts à éclairer et à démêler les fils enchevêtrés de la réalité par la production de pensées rigoureuses et fermes ? Dans ces conditions, peut-il y avoir meilleur nom de baptême pour une revue d'un Département de philosophie que celui de Carrefour ? Pour bien se démarquer, ce Carrefour peut-il avoir meilleure caractéristique que celle de refléter la substance et la matière scientifiques ? Apparemment non ! C'est donc bien à propos que le Département de Philosophie de l'Université Peleforo Gon Coulibaly a choisi de baptiser sa plateforme de publication et de vulgarisation académique et épistémique du nom éponyme de *Revue Carrefour Scientifique*.

*Revue Carrefour Scientifique*, reprenant la charge métaphorique du carrefour, se positionne, dans l'univers des plateformes de vulgarisation scientifique, comme un nœud intersectionnel entre plusieurs voies se coupant, se découpant, se recoupant de manière symboliquement idéale aux fins de révéler les mal-entendus, dénouer les équivoques, traquer les incertitudes et les manquements ou réajuster les acquis, les enjeux et les perspectives à travers un cheminement heuristique pertinent et un questionnement érudit, fécond et prospectif.

*Revue Carrefour Scientifique* est donc un lieu d'incubation et de maturation des savoirs, où viennent se ressourcer des horizons du discours scientifique ; et, plus qu'un simple lieu de ressourcement, elle est un espace de déplacement, de remplacement et de renversement paradigmatique de la pensée à travers un questionnement informé, critique et rigoureux mêlé de créativité et d'inventivité théoriques. Elle est, au total, un instrument de la transformation du savoir, de la métamorphose conceptuelle, un outil méthodologique et épistémologique de vulgarisation scientifique et académique qui offre aux chercheurs et aux enseignants de multiples disciplines une assise rigoureuse et pertinente pour leurs travaux, à travers un renouvellement critique des méthodes, des théories, des résultats et des paradigmes.

*Revue Carrefour Scientifique*, revue en ligne, priorise les productions scientifiques de qualité pour faire éclore de nouvelles formes d'intelligibilités arrimées à des sources et ressources théoriques, doctrinales et conceptuelles issues du creuset de recherches novatrices et critiques. C'est pourquoi elle encourage le dialogue des modernités anciennes, présentes et à-venir à travers des articles originaux, des comptes-rendus et des publications de vulgarisation.

**ADMINISTRATION DE LA REVUE****Directeur de Publication** : M. KARAMOKO Tiéba, Maître de Conférences**Directeur de Rédaction** : M. KOUMA Youssouf, Maître de Conférences**Secrétaire de Rédaction** : M. KONATÉ Mahamoudou, Maître de Conférences**COMITÉ SCIENTIFIQUE****Président**

Professeur POAMÉ Lazare – Université Alassane Ouattara

**Membres**

Professeur ASSI-KAUDJHIS Joseph Pierre – Université Alassane Ouattara

Professeur BAH Henri – Université Alassane Ouattara

Professeur BAMBA Assouman – Université Alassane Ouattara

Professeur BIYOGO Grégoire – Université Omar Bongo-Libreville

Professeur COULIBALY Adama – Université Felix Houphouët-Boigny

Professeur COULIBALY Daouda – Université Alassane Ouattara

Professeur DIAKITÉ Samba – Université Alassane Ouattara

Professeur EZOUA Thierry – Université Felix Houphouët-Boigny

Professeur KOUAME Jean Martial – Université Felix Houphouët-Boigny

Professeur KOUASSI Yao Edmond – Université Alassane Ouattara

Professeur KOUVON Komi Simon – Université de Lomé

Professeur KIYINDOU Alain André – Université de Bordeaux-Montaigne

Professeur MISSA Jean-Noël – Université Libre de Bruxelles

Professeur N'GUESSAN Depry Antoine – Université Felix Houphouët-Boigny

Professeur NSONSISSA Auguste – Université Marien Ngouabi-Brazzaville

Professeur PINSART Marie-Geneviève – Université Libre de Bruxelles

Professeur SANGARÉ Abou – Université Peleforo Gon Coulibaly

Professeur SANGARÉ Souleymane – Université Alassane Ouattara

Professeur SAWADOGO Mahamadé – Université Ouaga I Pr Joseph Ki-Zerbo

Professeur SORO Donissongui – Université Alassane Ouattara

Professeur TSALA MBANI André Liboire – Université de Dschang-Cameroun

Professeur ZONGO George – Université Ouaga I Pr Joseph Ki-Zerbo

**COMITÉ DE RÉDACTION**

Docteur YAO Akpolé K. Daniel – Université Peleforo Gon Coulibaly

Docteur DIOMAND Aipka – Université Peleforo Gon Coulibaly

Docteur SORO Nanga Jean – Université Peleforo Gon Coulibaly

Docteur DIOMANDÉ Zolou Goman Jackie Élise – Université Peleforo Gon Coulibaly

Docteur COULIBALY Sionfoungon Kassoum – Université Peleforo Gon Coulibaly

Docteur ZEBRO Nelly – Université Peleforo Gon Coulibaly

Docteur YÉO Djakaridja – Université Peleforo Gon Coulibaly

Docteur GNAHOUE Kouassi Fernand – Université Peleforo Gon Coulibaly

Docteur ANY Désirée Guillet – Université Peleforo Gon Coulibaly

Docteur KONÉ Seydou – Université Peleforo Gon Coulibaly

Docteur KOUADIO Konan Sylvain – Université Peleforo Gon Coulibaly

**COMITÉ DE LECTURE**

Professeur SANGARÉ Abou - Philosophie – Université Peleforo Gon Coulibaly

Docteur MC. KONATÉ Mahamoudou - Philosophie – Université Peleforo Gon Coulibaly

Docteur MC. KOUADIO Ekpo Victorien - Philosophie – Université Alassane Ouattara

Docteur MC. KOUADIO Koffi Decaird - Philosophie – Université Félix Houphouët-Boigny

Docteur MC. ZOUHOULA Bi Richard - Géographie – Université Peleforo Gon Coulibaly

Docteur MC. ADAMAN Sinan - Sociologie – Université Peleforo Gon Coulibaly

Docteur OUATTARA Moussa - Anglais – Université Peleforo Gon Coulibaly

Docteur DIOMANDE Soualio - Grammaire – Université Peleforo Gon Coulibaly

Docteur DRAMA Bédi - Économie – Université Peleforo Gon Coulibaly

Docteur KARAMOKO Mamadou - Grammaire – Université Peleforo Gon Coulibaly

Docteur KEWO Zana - Histoire – Université Peleforo Gon Coulibaly

**CONTACTS**

B.P 1328 KORHOGO

+225 0101 115 619 / +225 0759 997 580

larevuecarrefour@gmail.com

## SOMMAIRE

1. **Les étudiantes musulmanes voilées et leurs visions du féminisme** - Yogblo Armand GROGUHÉ ..... 1
2. **Logique d'implantation des commerces d'électroménagers à Korhogo** - Ismaïla DOSSO ..... 21
3. **L'Afrique et le défi d'une écologie décolonisée** - Sionfoungon Kassoum COULIBALY..... 37
4. **Les aveux de la chair ou les vérités du corps dans l'évolution de la sexualité : l'homosexualité en questionnement** - Sylvain Konan KOUADIO ..... 53
5. **Le genre féminin est-il inférieur, égal ou supérieur au genre masculin ? Critique contemporaine-émancipatoire de l'approche misogyne du monde** - Nelly Annick-Narcisse ZÉBRO épouse DAGO ..... 71
6. **La volonté générale chez Rousseau : un mauvais horizon de pensée ?** - Seydou KONE ..... 83
7. **La philosophie politique et la raison sociale chez Karl Marx** - Yves Arsène Dao OUÉTIEN, Guy Olivier YAMÉOGO, Jean-Pierre N'DO ..... 100
8. **L'intégration africaine à l'épreuve des coups d'état** - Zolou Goman Jackie Élise DIOMANDÉ ..... 118
9. **Le développement durable en Afrique : entre émergence et prisme culturel** - Konan David KOFFI ..... 138

## L'INTÉGRATION AFRICAINE À L'ÉPREUVE DES COUPS D'ÉTAT

Zolou Goman Jackie Élise DIOMANDÉ

Université Peleforo GON COULIBALY

elise.jackie@yahoo.fr

### Résumé

Au lendemain des indépendances les États africains, ont senti le besoin d'unir leurs forces afin de surmonter ensemble les obstacles auxquels ils feront face. Il fallait donc songer à l'intégration sous-régionale qui débouchera à terme, sur l'intégration africaine. Car, l'intégration sous-régionale était censée offrir une opportunité de solidarité, d'unité et de développement à tous les États membres. Cette vision a permis la création d'entités sous-régionales, à l'image de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ou encore de la Communauté Économique des États d'Afrique Centrale (CEEAC), etc. Cependant, la récurrence des coups d'État met à mal le processus d'intégration. Cela met ainsi en relief les limites des organisations sous-régionales dans la résolution des crises engendrées par les coups d'État. Alors, pour une intégration réussie, il convient de se donner les moyens pour prévenir les coups d'État et aussi faire respecter les différentes dispositions constitutionnelles et légales par tous. Car, pour se développer et plus encore pour aller à l'intégration, les pays africains ont besoin de stabilité.

**Mots clés :** Afrique - Coups d'État - Développement - Indépendance - Intégration africaine

### Abstract

In the aftermath of independence, African states felt the need to join forces in order to overcome together the obstacles they will face. Therefore, it was necessary to think of sub-regional integration which will ultimately lead to African integration. For, sub-regional integration was supposed to offer an opportunity for solidarity, unity and development to all Member States. This vision has enabled the creation of sub-regional entities, such as the Economic Community of West African States (ECOWAS) or the Economic Community of Central African States (ECCAS), etc. However, the recurrence

of takeover undermines the integration process. This highlights the limits of sub-regional organizations in resolving crises caused by coups. So, for a successful integration, it is necessary to give ourselves the means to prevent putsches and also to ensure respect for the various constitutional and legal provisions by all. Because, to develop and even more to move towards integration, African countries need stability.

**Keywords:** Africa - Putsches - Development - Independence - African integration.

## **Introduction**

La colonisation a conduit au partage de l'Afrique à partir de la conférence de Berlin en 1885. Cette vaste Afrique, à qui les colons ont imposé des frontières artificielles, pour retrouver son identité originelle, doit emprunter la voie de l'union. Unir, c'est mettre ensemble, en commun deux ou plusieurs entités ou forces, de manière à former un tout. Le but visé par les États africains en fédérant leurs énergies, après les indépendances, c'est l'autonomie et le développement de l'Afrique. Pour y parvenir, ces États africains ont besoin de solidarité et de stabilité sociale. Il ne s'agit pas pour eux de supprimer les frontières physiques, mais de penser et rendre réelle une sorte de contrat social qui les lie. Cette fusion présuppose la renaissance africaine, qui est le point d'achèvement de la triade : colonisation, fédération et développement de l'Afrique. Pour que l'Afrique renaisse, elle devra prendre un autre chemin plus fluide et qui facilite la marche afin de permettre un aboutissement sans douleur ou souffrance des pieds. Cette renaissance passe par l'intégration dont l'un des principes majeurs est l'interpénétration des États.

Pour s'affranchir, sinon pour se "démarginaliser" ; mieux, pour quitter la périphérie et la dépendance dans lesquelles la colonisation a placé l'Afrique afin d'accéder au centre, l'intégration apparaît comme la seule voie, afin d'éviter ou d'arrêter de dormir sur « la natte des autres » comme le soulignait Joseph Ki-Zerbo (1992, p. VII). « Notre modeste petite natte bien à nous est le trésor le plus précieux ; le capital des capitaux. » (J. Ki-Zerbo, 1992, p. VII). Cependant, l'intégration qui est censée apporter la solidarité, l'union, renforcer la démocratie et le développement rencontre des difficultés face à la récurrence des coups d'État. Car, malgré toutes les dispositions prises et les dispositifs mis en place, des pays africains connaissent l'instabilité due notamment aux coups d'État. Cette situation affecte le processus d'intégration.

Dès lors, les coups d'État constituent-ils un obstacle à l'intégration africaine ? La réponse à cette interrogation passe par la résolution des préoccupations suivantes : qu'entendons-nous par les concepts d'intégration africaine et de coups d'État ? Par ailleurs, la récurrence de ces coups d'État ne met-elle pas en péril la volonté d'intégration des peuples africains ? Comment alors poser, dans ces conditions, les bases d'une véritable intégration africaine ? Les réponses des interrogations ci-dessus mentionnées constitueront les axes majeurs de cette réflexion. Pour ce faire, nous analyserons les concepts d'intégration et de coup d'État, pour mieux les appréhender dans le contexte de notre sujet. Il s'agira, par la suite, de présenter les impacts des coups d'État sur l'intégration africaine. Nous aboutirons, enfin, aux conditions de possibilité d'une véritable intégration africaine par une approche prospective. Pour y parvenir, nous entendons user d'une méthode analytico-critique et ce, dans le but d'une bonne saisie des concepts centraux du sujet.

### **1. Autour des concepts d'intégration africaine et de coups d'État**

Intégration vient du mot intégrer qui signifie introduire, adhérer, converger vers un groupe, une communauté pour atteindre un objectif précis et commun. Cette action d'intégrer ou de s'intégrer s'inscrit dans plusieurs cadres de l'existence humaine. Cette diversité de son usage dans plusieurs domaines donne une multitude d'approches définitionnelles au terme « intégration ». Déjà, elle se présente sous deux angles : social et culturel. Au niveau social, l'individu intègre ou s'intègre dans une société ouverte, au sein de laquelle les membres perçoivent le brassage culturel comme une énorme richesse et se rassemblent pour panser les maux et penser l'amélioration de leur condition de vie. À l'instar de l'intégration des immigrés dans un pays d'accueil, il y a l'intégration des personnes en situation de handicap à la fonction publique. Ce type d'intégration est socioprofessionnel. Quant à la culture qui est un élément fondamental d'intégration, elle se rapproche du concept d'assimilation ; un ensemble d'éléments qui amène l'individu à participer à la vie commune en apprenant la langue nationale, la culture, et d'autres valeurs de la société qu'il intègre.

On rencontre aussi le terme intégration dans plusieurs secteurs d'activités tels le domaine économique et politique. Au plan économique, l'intégration consiste à regrouper ou à rapprocher des entreprises dont les activités complémentaires peuvent concourir à

un même processus de production et qui permet ainsi de développer ou d'accroître la richesse des différents partenaires. Au plan politique, elle consiste à réunir plusieurs États, au sein d'une entité économique et politique. L'intégration africaine, qui est un processus de coopération pour l'autonomisation, le développement des pays africains suivant leurs régions respectives en est un exemple.

Au demeurant, l'école reste le lieu par excellence d'intégration et de socialisation. En fait, dans presque toutes les écoles du monde, autant les élèves que les enseignants viennent d'horizons, de villes et donc de cultures différentes, de villages et/ou de familles différentes. En dépit de leurs diversités, l'école leur enseigne l'acceptation de l'autre, de la différence (qu'elle soit ethnique, raciale, culturelle et même historique). Elle nous apprend à changer notre manière d'être et à tisser des amitiés qui souvent débouchent sur des relations fraternelles et solides. Elle nous inculque également l'adaptation aux autres et au milieu de vie, et surtout le principe d'égalité entre les individus, en excluant les déterminismes d'ethnie, de classe, de race et de religion. Ici, le terme intégration renvoie à l'idée de changement, d'adaptation, et même d'adoption des individus différents dans le but de faire partie d'un tout unique, d'une société homogène. Au-delà de cette homogénéisation de la société, il s'agit plutôt de l'uniformiser en harmonisant ses différentes parties. Cette initiative laisse entendre que l'intégration appelle à l'acceptation et au changement réciproque des deux entités pour une intégration réussie. Parallèlement à cette conception, une définition, de dictionnaire nous est proposée :

L'intégration consiste à susciter la participation active à la société tout entière de l'ensemble des femmes et des hommes appelés à vivre durablement sur notre sol en acceptant sans arrière-pensée que subsistent des spécificités notamment culturelles, mais en mettant l'accent sur les ressemblances et convergences dans l'égalité des droits et des devoirs, afin d'assurer la cohésion de notre tissu social. (<http://www.toupie.org/Dictionnaire/Integration.htm>)

Cette définition, nous amène à parler de la volonté des premiers Présidents africains, au lendemain des indépendances de leurs pays, de penser la création de l'intégration africaine. Plusieurs raisons expliquent cette volonté d'aller à l'intégration. La première des raisons est que les Africains, après la période coloniale, avaient trouvée cruciale la volonté de se retrouver pour penser et d'implanter les fondements de la renaissance africaine. Cependant, quels sont les moyens qui doivent être mis en œuvre afin de rendre effective la renaissance de l'Afrique ; afin qu'elle renaisse de ses cendres ?

En réponse à cette préoccupation, de nouvelles perspectives, de lumières, de nouvelles stratégies sont mises en place pour le développement de l'Afrique et la sortir de sa léthargie. Bien avant d'énumérer ces différentes techniques ou stratégies, il convient de définir le concept de renaissance africaine.

Le concept de renaissance initialement pensée par Cheikh Anta Diop (1923-1986) en 1948 renvoie à un mouvement de renouvellement de la pensée africaine à partir de laquelle l'Afrique doit désormais se mettre à jour pour faire face aux défis que lui imposent les enjeux du développement de l'humanité. Il est question, parlant de renaissance, d'accoucher de pensées nouvelles en tenant compte des réalités actuelles ; car l'Afrique du XXI<sup>e</sup> siècle est différente de celle du XIX<sup>e</sup> siècle. Qui plus est, nous sommes à l'ère du numérique. La renaissance africaine suppose la nécessité de reconstruire les sociétés africaines en réduisant l'appel à l'assistance continue des États africains et la réduction des dettes extérieures, dans la mesure où l'Afrique aura toujours besoin de l'expertise des autres continents afin de contribuer activement au progrès de l'humanité. Car, les pays dits industrialisés ont toujours besoin des pays dits sous-développés pour renforcer leur développement. Cette renaissance passe par la construction de l'unité, l'intégration et la solidarité entre les peuples africains. Elle nécessite un nouveau mode de gouvernance et un meilleur leadership pour éviter les rébellions, les guerres, les coups d'État en Afrique. C'est dans cet élan que les penseurs africains ci-après se questionnent : Joseph Ki-Zerbo (2003, page de couverture), À quand l'Afrique ? Cheikh Anta Diop, « Quand pourra-t-on parler de renaissance africaine ? » Selon eux, comment parvenir à la renaissance africaine ? Que faut-il faire ?

Cheikh Anta Diop pose la culture comme une dimension fondamentale de la renaissance africaine. Pour lui, c'est en nous appropriant rationnellement et en exploitant les éléments de nos cultures que nous pourrions prétendre à l'universel. Sous cet angle, parler de la renaissance, c'est faire appel au panafricanisme, ce panafricanisme qui est un mouvement révolutionnaire prônant l'indépendance politique et l'unité culturelle des peuples d'Afrique en un tout homogène. Au fait, ce vaste mouvement est né de la frustration des Africains lors de la colonisation et de la traite négrière. Des Élités noires de la diaspora vont dès lors se mobiliser afin d'élaborer théoriquement des doctrines ou des idéologies visant la réhabilitation de l'Afrique déchiquetée, étranglée. Au nombre de ces Élités, on pourrait citer entre autres : Williams Berghardt Du Bois (un américain

noir) ; Marcus Garvey, originaire de la Jamaïque ; Prise-Mars, originaire d'Haïti, et l'ouest africain, Kwame Nkrumah.

Ceux-ci sont les quatre figures de proue qui ont été à la base de la création du panafricanisme dans les années 1900. En substance, le panafricanisme est un mouvement politique, un vaste mouvement de revendication autour de valeurs et de références communes négro-africaines, autour de la race, de l'histoire et surtout du vécu des Africains. Ainsi, il a été instauré pour mettre fin aux problèmes politiques créés par l'impérialisme occidental en Afrique. Il prône une reconstruction, une réhabilitation de l'Afrique, et permet de penser la question du développement économique, industriel et scientifique de l'Afrique. Au demeurant, le développement de ces facteurs apparaît crucial pour le redressement du continent noir et l'édification d'une civilisation planétaire. C'est dans cette vision que l'UA (Union Africaine) a été créée, en juillet 2002 à Durban en Afrique du Sud, dans le but de consolider les acquis du continent noir. L'UA, est née de l'OUA (Organisation de l'Unité Africaine), en tant qu'organisation panafricaine, son objectif n'est nullement de ressasser le passé douloureux des Africains pendant la colonisation encore moins de chercher le moyen de détruire le système colonialiste dans la mentalité des Africains.

Son enjeu, c'est le renforcement d'une coopération et d'une intégration des États africains. C'est cette coopération qui constituera le moteur de la croissance et du développement économique de l'Afrique. Pour ce faire, il était urgent pour les Africains de se retrouver et de penser l'autonomisation politique et socio-économique de leurs pays. Car, la colonisation a détruit presque tous les systèmes traditionnels africains et y a mis en place un nouveau système dans lequel les Africains ne se retrouvent toujours pas ou pire—encore que les Africains ne prennent pas en compte dans le processus gouvernemental. La colonisation a créé des failles ontologiques entre l'être été et l'être étant des êtres africains. Alors, il importe de les rassembler dans le sens de les reconstituer. En fait, les Africains ne veulent plus être pensés par l'Autre. Mais ils souhaitent se penser par eux-mêmes, faire leur propre introspection et s'affirmer ; c'est-à-dire, être capables d'aller en eux-mêmes pour se découvrir afin de ne plus se penser par procuration. Ce souhait exprime la capacité de se penser, de penser son être-au-monde à partir de ses propres réalités et valeurs. Ainsi, l'intégration apparaît comme la voie idéale pour atteindre cet objectif. D'ailleurs, c'est dans ce dynamisme que l'UA s'inscrit :

parvenir à une Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur l'échiquier international.

En fait, la période coloniale a été une période de désintégration des peuples africains. C'est pourquoi les Africains voient dans le processus d'intégration le chemin de l'affranchissement, de l'autonomie. Néanmoins, ils ont conservé certains des acquis coloniaux à l'instar du franc CFA (communauté financière africaine), qui est une monnaie commune à une quinzaine de pays africains et qui sont majoritairement d'anciennes colonies françaises ayant gardé la monnaie instituée avant les indépendances en AOF (Afrique-Occidentale Française) et en AEF (Afrique-Équatoriale Française). Les États, étant conscients de leur faiblesse commune, tentent d'y remédier en s'associant pour former des ensembles plus larges et plus efficaces, afin de créer une monnaie unique. Cette volonté de remédiation verra la création d'une véritable prolifération des organisations régionales : la CEMAC (communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale). Elle regroupe l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC) et l'Union Économique de l'Afrique centrale (UEAC) et la CEDEAO (Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest).

La création de toutes ces organisations démontre clairement que l'économie est le nerf de toute organisation sociale. C'est elle qui donne de l'assurance et de la force à chaque structure, à chaque État qui se veut autonome et souverain. Elle est un élément déclencheur de tout développement. Ainsi, le continent africain qui vise son autonomie à travers l'esprit d'intégration doit d'abord avoir une économie forte et croissante. Pour son effectivité, l'intégration africaine a besoin d'une économie qui impose le respect aux autres continents. Ainsi, l'intégration monétaire apparaît comme la suppression des frontières économiques à travers la libre circulation des biens, des mains-d'œuvre et des capitaux. Elle s'entend également comme le retrait des obstacles aux différentes activités frontalières. Mais, suffit-il d'avoir une monnaie unique pour que les États africains retrouvent la quiétude ? Non. Bien que nécessaire, l'intégration monétaire n'est pas suffisante. D'ailleurs, dans le processus de création de cette monnaie unique, il n'y a pas d'unanimité entre les pays africains dans la mesure où, pour certains pays, ils détiennent plus de ressources par rapport à d'autres qui en ont moins. Dans ces conditions, la question du leadership se pose comme un obstacle à l'effectivité de ce projet. Il serait donc préférable, pour l'heure, que les pays africains utilisent les monnaies reçues pendant

la colonisation. En le faisant, cela ne remettra pas en cause leur lutte pour l'émancipation africaine. Loin de nous de faire la promotion de la résignation.

De nos jours, c'est l'économie qui garantit la stabilité et la sécurité des communautés. L'intégration devient alors l'occasion parfaite pour atteindre cet objectif, c'est-à-dire être économiquement indépendant. L'intégration africaine pour sa crédibilité et son efficacité est « censée permettre d'une part de réaliser les économies d'échelle nécessaires à l'accroissement de leur compétitivité et à leur insertion dans l'économie mondiale, et d'autre part d'améliorer la sécurité alimentaire de la population » africaine. (DIAPOL, 2007, p.10.) L'accroissement de la compétitivité et l'amélioration de la sécurité alimentaire nécessitent une coopération solide, rationnelle et sans complaisance, entre les États africains ; même si toute coopération suppose un minimum d'affinité. Car, coopérer, c'est collaborer avec une ou plusieurs personnes ; c'est le fait de contribuer positivement au progrès, à l'avancée d'une structure, à l'atteinte d'un objectif commun. C'est dans cette perspective que la création ou la mise en place des FMA (Fonds Monétaires africains) est prévue en 2023. Elle facilitera l'intégration des économies africaines et le rapprochement des États. Cette volonté d'intégration a permis entre autres : la création successive de la CEDEAO en 1975 et de l'UEMOA en 1994. Ces institutions ont ainsi permis d'affirmer des objectifs de coopération entre les États, bien qu'ils demeurent essentiellement focalisés sur les domaines économique et monétaire pour la zone UEMOA. Le gel des tarifs douaniers, l'harmonisation des régimes fiscaux ou encore l'adoption d'un tarif extérieur commun (TEC) sont autant d'exemples qui témoignent des efforts entrepris par ces institutions. (DIAPOL, 2007)

Tous ces éléments montrent que de grandes actions ont été menées, des horizons ont été explorés. Il importe maintenant de passer à l'action, à la pratique afin d'envisager les moyens pouvant soutenir les actions menées par nos chefs d'État et de définir la conduite des peuples face à cette intégration. Cependant, le comportement dictatorial de certains chefs d'États africains, étant une attitude qui engendre des révolutions et même des coups d'État, ne constitue-t-il pas en soi un handicap à l'intégration africaine ?

Mais, qu'est-ce un coup d'État ? Comment naissent-ils ? Il est de toute évidence que les coups d'État n'apparaissent pas ex nihilo. Ils sont suscités par des frustrations, la mal gouvernance. Bref, le coup advient lorsque l'État "va mal". Un coup d'État s'entend

comme un coup violent donné à l'État. Ce coup peut être un coup de main, un coup de pied ou un coup de force à l'État, pour éjecter hors du pouvoir l'autorité qui s'y trouvait. Selon G. Pariset (1921, pp. 112-113),

Le coup d'État est donc un attentat contre la liberté publique, qui réside essentiellement dans l'équilibre des pouvoirs organisés. L'acte est brusque, et toujours il se revêt de formes légales, car l'agresseur, quel qu'il soit, possède des pouvoirs réguliers, puisqu'il fait partie d'un corps constitué. (...) L'acte est bref, mais préparé d'avance, soigneusement. Étant bref et de prétention légale, il peut se donner l'allure pacifique. Sauf accident, le coup d'État n'est pas sanglant. (...) il n'est ni démocratique, ni révolutionnaire ; (...) Le peuple n'est que le spectateur, le comparse ou l'instrument. D'où il résulte que le coup d'État - ce qui le distingue de la Révolution - ne marque jamais l'avènement d'une classe sociale ou d'une génération nouvelle. Il n'a d'autre effet que de substituer violemment un personnel gouvernemental à un autre.

À partir de cette définition du coup d'État, Pariset montre qu'il n'est pas démocratique ni révolutionnaire. À sa suite, pour E. Cherrier (1999, p. 54.), il faut se référer plutôt au Brumaire, qui correspond à la date à laquelle Bonaparte fit le coup d'État qui devait aboutir à l'instauration du consulat, qui sert de référence à une définition parfaite de coup d'État. Selon cette conception, le coup d'État consiste en,

l'appropriation illégale du pouvoir politique détenu par un État moderne, au moyen de l'usage ou de la menace de la contrainte, par l'action et dans l'intérêt d'un groupe restreint bénéficiant de la neutralisation ou de la complicité (passive ou active) des forces chargées de faire respecter la légalité. (E. Cherrier, 1999, p. 54.)

À partir de ces deux définitions, il convient de retenir que le coup d'État est un coup violent et brusque qui conduit à la destitution d'une constitution et du personnel gouvernemental. Il modifie l'équilibre du pouvoir. Vu sous cet angle, le coup d'État ne mettrait-il pas en péril le processus de l'intégration africaine ?

## **2. De la permanence des coups d'État militaires : péril de l'intégration africaine**

Nous ne pouvons pas porter une réflexion sur la notion de coup d'État sans évoquer les auteurs tels que Edward Luttwak, Gene Sharp et Bruce Jenkins. Pour les deux derniers cités, le coup d'État est « l'acte d'une minorité conspiratrice, ce qui le place à l'opposé d'une révolution populaire de masse (quoique les putschistes qualifient parfois leur action de « révolution »). » (G. Sharp et B. Jenkins, 2009, p. 21.) Par cette définition, le coup d'État n'est pas réductible à une révolution, il n'est même pas une révolution. Il y a une différence entre ces deux entités. Même si elles mettent en question l'ordre

constitutionnel et juridique, il importe de montrer leurs points de divergence. Tandis que la révolution est motivée par la population ou la masse, le coup d'État, quant à lui, est actionné par les gouvernants et les appareils de l'État. Le coup d'État peut être fait par les gouvernants lorsqu'ils tripatouillent les textes de la constitution pour se maintenir au pouvoir ou en truquant les résultats des élections. Il est aussi exécuté par les appareils d'État (dans la mesure où les militaires font partir des appareils répressifs de l'État (ARE)) qui se retournent contre le mode de gouvernance dans le but de renverser le personnel qui se trouve au pouvoir.

Le coup d'État est alors perpétré de l'intérieur de l'État ; c'est-à-dire, par les appareils d'États, tandis que la révolution est un acte qui se fait de l'extérieur, par la multitude, la population. La révolution est un acte populaire alors que le coup d'État est un coup donné par les instances inhérentes à l'État lui-même. Un coup d'État ne tient pas compte du changement des structures sociales ; ce qui est visé, c'est le changement du mode de gouvernance : il faut destituer ceux qui sont au pouvoir. À l'opposé, une révolution est le produit de l'action d'une population qui en a marre d'être gouvernée par un tyran, par un dictateur qui passe son temps à tenir des discours de terreur, à réduire le peuple au silence à partir des intimidations, des emprisonnements, des arrestations, des assassinats arbitraires et à interioriser la peur dans la psychologie du peuple. Cette peur crée un renoncement à la réflexion, à la critique, à la contradiction dans l'imaginaire du peuple. Cette dictature conduit à ce qu'on peut appeler une lâcheté collective et constitue l'une des armes puissantes dans les tactiques du tyran. Cette attitude du tyran « assèche l'imagination en imposant à tous un imaginaire de substitution. Elle promeut la forme la plus plate, la plus mensongère du conformisme. » (Hountondji, 1999, p. 58.) Elle est une victimisation du peuple. Cette vision unidimensionnelle de la société met à mal tout effort de dépassement, d'innovation, d'invention, en un mot, toute idée d'intégration.

Cette victimisation du peuple amène celui-ci à la révolution ou au coup d'État afin de sortir de sa situation de victime résignée, qui a perdu tous ses droits. Dans ces conditions, le coup d'État qui s'apparente à un coup de force, en suspendant les lois qui régissent l'État, apparaît nécessaire ; car il est une réaction contre le désordre et l'injustice qui régnaient au sein du gouvernement déchu. Ce sont les cris, les souffrances du peuple qui réclament le recours aux coups d'État afin de réorganiser la société. Le coup d'État vient dès lors défendre le bien-être de l'État. Le soupir et l'espoir qui naissent des coups

d'État montrent que cet acte revêt un aspect positif : celui de protéger le bien-être de l'État. Du coup, il est une nécessité. Toutefois, en quoi consiste sa nécessité dans le domaine notamment politique ? R. Nigro (2013, p.70.) affirme :

Lorsqu'on pose la question de la nécessité, on est d'entrée de jeu dans la théorie de l'exception. La nécessité fonde l'exigence de dérogation. La nécessité va faire en sorte que le cas singulier soit soustrait à la règle et à l'observation de la règle. Dans la doctrine médiévale, la nécessité n'était pas la source de la loi, elle n'était pas non plus la suspension de la loi ; la nécessité avait pour fonction de soustraire le cas singulier à l'application de la norme. C'est avec les modernes que l'État de nécessité sera intégré dans l'ordre juridique, pour devenir ainsi la source et le fondement de la loi. L'État d'exception est une figure de la nécessité, il deviendra une mesure illégale et pourtant juridique et constitutionnelle, la production de nouvelles normes.

Cette conception pose la question de l'importance des coups d'État dans le processus de l'intégration africaine. Cependant, quelles que soient les bonnes raisons, les coups d'État sont toujours condamnés, dans la mesure où ils ne sont pas des actes démocratiques. D'ailleurs, en absence de démocratie, il n'y a ni gouvernance ni liberté alors on ne peut parler de l'État de droit. Et cela cause d'énormes dégâts au niveau de l'intégration africaine. C'est pourquoi la CEDEAO (Communauté Économique Des États de l'Afrique de l'Ouest), qui est une institution africaine, et le regroupement régional le plus intégré de la partie occidentale du continent africain, condamne les coups d'État. Cette organisation a pour rôle de renforcer les acquis démocratiques de la région ouest-africaine tout en garantissant le respect des droits de l'homme et de l'État de droit. En cas de coup d'État, elle prend des sanctions contre les commanditaires. Ces mesures peuvent aller de la suspension des transactions commerciales et financières entre le pays qui fait objet de coup d'État et les autres États membres, aux gels des transactions de service et les avoirs du pays dans les banques centrales de la CEDEAO, et surtout à la suspension de l'assistance financière. À partir de cet instant, il est impossible pour le pays qui subit le coup d'État de se prendre en charge financièrement. Du coup, ces sanctions touchent la quasi-totalité de la population.

Les coups d'État viennent compromettre la bonne marche de l'intégration africaine. Par conséquent, ils sont un frein à la promotion de la démocratie dans les pays africains, à la liberté de circulation des personnes et des biens, à la coordination des politiques sectorielles des États. C'est dans cette vision négative que K. Nkrumah définit le coup d'État. Pour lui, le coup d'État est « une forme de lutte tendant à la prise du pouvoir politique. » (K. Nkrumah, 2007, p. 57.) Si alors, le seul but de faire les coups

d'État est la prise de pouvoir et sa confiscation, cela montre qu'il y a une soif malade du pouvoir des leaders africains et non une recherche absolue à faire respecter les droits des citoyens, à veiller au bien-être de tous, à l'intérêt général, mais plutôt aux intérêts égoïstes des putschistes. Pourtant, ces putschs ne doivent pas être de vulgaires coups donnés à l'État, « mais l'amorce d'un virage politique décisif. (...) » (P. J. Hountondji, 1973, p.17). Par ailleurs, il convient de montrer que le putsch et le coup d'État sont synonymes, mais présentent une légère différence. Un coup d'État peut être mené par des civils, alors que le putsch est réservé uniquement qu'aux militaires. Dès lors, un putsch est une insurrection organisée par un groupe de militaire afin de s'emparer du pouvoir ou de changer de régime. Si l'objectif des putschistes est de mener un réel changement dans la gestion du pouvoir, ils doivent :

Combattre résolument le conformisme, redonner aux militants de base la confiance qui lui manque, l'encourager à se prononcer, sur n'importe quel problème, en homme responsable. (...) Il est temps d'accepter l'aventure de la vérité. (...) La vérité est chose publique. Elle naît et se développe à travers la discussion. (P. J. Hountondji, 1973, p. 26)

En fait, à la base, ils n'ont pas l'approbation de la population et ils lui imposent leur autorité de manière brutale. Un coup d'État fonctionne toujours par surprise, afin de déstabiliser le pouvoir, en s'accaparant des organes centraux du pouvoir ; c'est-à-dire la présidence, le parlement ; et ensuite des moyens de communication et les médias qui sont les éléments stratégiques pour intimider la population. Cependant, même si dans certains cas le peuple acclame un coup d'État, car il a pu établir la légalité constitutionnelle, du moment qu'il n'est pas démocratique, il demeure un mauvais coup. L'insurrection du coup d'État trouve son explication au niveau des jeunes qui souhaitent changer la situation moribonde dans leurs pays.

Pour elles, les États africains ne se concentrent pas assez sur les problèmes de développement. La gouvernance doit être améliorée pour que les différents gouvernants et gouvernements soient capables de répondre aux attentes citoyennes. Pourtant, il convient de résoudre le problème des populations à la base, c'est-à-dire répondre aux questions de pauvreté, de chômage, de manque d'emplois, de manque d'eau, de routes et d'électricité. Bref, tout ce manque amène des frustrations. Cette situation met à mal la complicité qui peut exister entre les dirigeants et leurs populations. Ce manque de complicité pousse les populations à penser qu'il vaut mieux un coup d'État que de rester

passif. Cependant, elles se leurrent tout de même en croyant qu'en cas de coup d'État la démocratie sera consolidée, et que celui qui viendra au pouvoir pourra résoudre tous leurs problèmes, et par conséquent favoriser l'intégration africaine. Ces coups nous mènent dans un cercle vicieux. Ce qui est vraiment dommage !

Les coups d'État constituent l'une des voies principales par lesquelles les nouvelles formes de dictature se mettent en place. Ils peuvent entraîner des guerres civiles et des crises internationales, s'ils ne sont pas en phase avec la vision de la population et celle des partenaires internationaux. Lorsque nous faisons le point des coups d'État en Afrique, nous avons de 1960 à 2000, le continent africain a connu au moins une cinquantaine de coups d'État. Aujourd'hui encore, en 2022 et 2023, l'on assiste à une résurgence des coups d'État (Mali, Tchad, Guinée et Burkina Faso, Niger).

Il ne s'agit pas de condamner les coups d'État, pour un retour immédiat à l'ordre constitutionnel. Ce qui importe, c'est de trouver les réelles causes, afin d'y mettre fin, dans la mesure où les coups d'État ralentissent le progrès des pays et de tout le continent. Quelles pourraient donc être les raisons ou les causes qui les sous-tendent ou qui rendent raison de ces actes ? Ces causes sont de deux natures : ontologiques et matérielles.

Par causes ontologiques des coups d'État en Afrique, nous entendons la cause fondamentale, principielle, de ces soulèvements de la population ou des militaires. Ne serait-ce pas le taux important du niveau d'instruction de la population, ayant en conscience la reconnaissance de leur droit à la parole, la garantie d'une vie bonne, c'est-à-dire une vie heureuse ou paisible qui conditionne le coup d'État ? L'instruction permet au peuple d'être attentif aux différentes orientations structurelles que prennent les différents organes de leur pays. Quant aux causes matérielles : nous avons d'une part, le déficit démocratique qui se justifie par le fait que les élites réactionnaires bourgeoises, dans leur lutte pour le pouvoir, ont, pendant les élections locales, le soutien des puissances néocoloniales qui les manipulent pour les mener au pouvoir ou pour les y maintenir. Ce complot se solde par des coups d'État ou des guerres civiles. D'autre part, il y a l'éveil de conscience politique des populations africaines, qui s'accroît chaque année, ce qui pousse à la révolution africaine. Malheureusement, cette prise de conscience politique dans certains pays africains n'a jamais abouti à l'instauration d'un régime véritablement démocratique.

Les politiques africains sont eux-mêmes d'abord responsables de tous leurs actes et qui plus est, subissent la pression de l'extérieur, des puissances coloniales, afin de sauvegarder leurs richesses et leurs intérêts locaux. Toutes ces thèses

passent sous silence, fait des plus insignifiants, la nature répressive des coups d'État et la non-participation de la grande majorité de la population. Cependant, une fois le coup d'État terminé, on parle de "foule en liesse", et des manifestations tendant à faire croire que les auteurs du coup d'État ont eu l'appui de la masse, sont soigneusement orchestrées. (K. Nkrumah, 1972, p. 58.)

Ceci montre clairement que pour le politique l'accession au pouvoir passe par des voies sinueuses et mensongères. Il faut mentir au peuple pour parvenir à ses fins tout en lui donnant l'illusion que le nouveau dirigeant l'a libéré et n'a d'autre but que de satisfaire ses aspirations. Le mensonge devient ainsi l'élément stratégique pour le politique en vue de parvenir à la réalisation de ses objectifs. D'ailleurs H. Arendt (1972, p. 10) le dit clairement : « La véracité n'a jamais figuré au nombre des vertus politiques, et le mensonge a toujours été considéré comme le moyen parfaitement justifié dans les affaires politiques. » De ce fait, il est impossible de parvenir à une bonne gouvernance et par extension une intégration réussie.

### **3. Approche prospective pour une intégration africaine réussie**

La prospective, selon J. Didier (1984, p. 239.),

exige une attitude de recul par rapport au présent; elle se distingue de la prévision ou du calcul des probabilités parce qu'elle ne porte que sur les situations générales dans lesquelles les individus se retrouveront placés à l'avenir ( par exemple, accroissement des besoins de loisir) et non sur des faits particuliers; (...) En somme, son objet est une situation générale d'avenir; (...) son utilité est de nous permettre, dès maintenant, de construire un ordre social qui est déjà le nôtre et le sera dans dix ou vingt ans. La prospective devrait être une science au service des gouvernants.

C'est dans cet ordre d'idées que nous posons l'approche prospective dans le cadre d'une intégration africaine réussie. Il s'agit d'interpeler les institutions africaines à prendre des décisions qui permettront aux États africains de renforcer leur économie. Pour ce faire, les regards sont portés sur l'Union Africaine (UA) et la CEDEAO, pour qu'elles trouvent des voies et moyens afin d'aider les États africains à sortir de leur léthargie et de parvenir à une indépendance économique, politique et culturelle qui sera basée sur le décloisonnement des frontières, la solidarité vraie entre les peuples africains. Le libre-échange des personnes et des biens au sein des pays de la CEDEAO doit être une réalité,

voire la suppression des VISA entre pays membres. À partir de cette analyse, nous faisons un clin d'œil à l'Agenda 2063 de l'Union Africaine qui a été élaborée pour la réalisation de la vision commune des pères des indépendances africaines, qui est de voir une Afrique unie et prospère. Ce qui exige des actions concertées, aut centrées et bien encadrées sur les questions sensibles du développement.

Pour aller plus loin dans notre analyse, il convient de faire une présentation de l'Agenda 2063, ses aspirations et ses objectifs. D'abord, l'Agenda 2063 est inspiré du panafricanisme et de la renaissance africaine qui avaient comme objectif l'autonomisation économique et politique des États africains. Pour rester dans cette logique, il importe de mettre l'accent sur la mobilisation des populations et leur appropriation des programmes du continent, sur le principe d'autodépendance et de financement de l'Afrique pour son développement, sur l'importance de disposer les États et des institutions qui soient capables, inclusifs et responsables à tous les niveaux et dans toutes les sphères. Et qui s'assument en assurant leurs arrières. Ensuite, les aspirations de l'Agenda 2063 sont de voir les États africains intégrés, politiquement unis et fondés sur les idéaux du panafricanisme et la vision de la renaissance africaine. Cela sera possible, lorsque les pays africains cultiveront les valeurs tels la bonne gouvernance, la démocratie, le respect des droits de l'homme et de l'État de droit. Ainsi, l'Afrique tendra à une intégration réussie. Enfin, pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2063, qui sont de parvenir à une Afrique unie qui aura à son sein la création et la mise en œuvre d'institutions monétaires et financières continentales, et construire des infrastructures de classe mondiale dans toute l'Afrique. Mais cela passe par une éducation de la population sur des valeurs fondamentales, telles les pratiques démocratiques, les principes universels des droits de l'homme, de la justice et de l'État de droit. Il est crucial de mettre en place des institutions fortes.

L'Afrique possède déjà des institutions traditionnelles sur lesquelles elles peuvent prendre appui pour atteindre cet objectif. Nous avons entre autres l'Arbre à palabre, le Ubuntu, la Maât. Ces concepts africains éduquent les Africains sur la justice, l'équité, le pardon, le vivre-ensemble vrai ; la non-violence. Il suffit de les actualiser pour y puiser les éléments qui peuvent aider les Africains à aller à l'intégration de façon rationnelle et réussie. À cet effet, l'Afrique doit œuvrer pour mettre fin à toutes les guerres, aux conflits

civils, aux coups d'État et à la prévention du génocide et renforcer les dispositifs de la bonne gouvernance.

Cependant, pour y parvenir, il faut de la rigueur et de la fermeté. Car, le défaut de rigueur dans l'application des règles constitue un réel obstacle à la réalisation de l'intégration continentale. Le manque de fermeté dans les prises de décisions ou les sanctions contre un État qui refuse de se soumettre aux lois régies par les instances sous régionales africaines.

La fermeté doit s'exercer en premier depuis la base, c'est-à-dire à l'intérieur de chaque État membre. Le choix des médiateurs dans les résolutions des crises liées aux coups d'État doit être fonction des antécédents de ceux-ci ; des antécédents qui doivent plaider en leur faveur en raison de leur intégrité et leur crédibilité. De tels choix sont facteurs d'écoute et facilitent les négociations des transitions courtes et pacifiques. Car, si l'alternance fonctionnait comme prévu par les lois ou les constitutions, pendant les élections, il n'y aurait pas de coup d'État.

Pour mériter le titre de conseiller ou de médiateur dans la résolution des crises, il faut soi-même être un modèle. En fait, il ne suffit pas d'organiser les élections en reconnaissant le multipartisme et s'opposer sournoisement au principe de renouvellement de la classe politique au pouvoir, c'est-à-dire l'alternance politique. Une élection qui se déroule dans la quiétude n'atteste pas nécessairement de sa crédibilité. C'est ce qui rend parfois difficile les résolutions des crises en Afrique. Nous en avons pour exemple la crise au Mali en 2012. En fait, la principale question que l'on doit se poser, et qui résume bien l'échec ou la limite de la stratégie de la CEDEAO, était la suivante :

Comment la CEDEAO pouvait-elle espérer résoudre une crise politico-institutionnelle en ménageant excessivement des personnes qui sont parvenues au pouvoir par voie anticonstitutionnelle alors même que l'organisation continentale tente de présenter une image démocratique sur la scène internationale ? (L. M. Ella, 2013, pp. 123-144)

La CEDEAO ne fait pas peur et ne rassure pas. La junte lui impose sa vision et c'est à partir de là que l'organisation va commencer les négociations afin de positionner un civil au pouvoir avant de penser à l'organisation des élections. Et ce civil est contrôlé par la junte. Cela montre la faiblesse des lois qui régissent nos organisations. Le rôle marginal de la CEDEAO est à rechercher dans la faiblesse institutionnelle et politique de ces organisations au stade de la négociation, et surtout dans la complexité de la crise.

Pourtant, il aurait fallu des condamnations sans ménagement des auteurs ou acteurs du changement anticonstitutionnel de gouvernements. De plus, les solutions africaines se sont avérées limitées. Cela crée un paradoxe entre l'aspiration à l'autonomie locale africaine, notamment à l'égard de l'organisation universelle, qui s'est traduite par leur volonté de trouver une solution africaine à la crise, et leur incapacité à s'accorder sur la solution à donner.

Cela interpelle les Africains à actualiser leur méthode traditionnelle de résolution de crise, dans la mesure où les pouvoirs traditionnels africains n'ont jamais fait l'expérience de coup d'État afin de pouvoir réaménager leur méthode de règlement de conflit. Quant à l'ONU, elle puise sa force à partir des deux guerres mondiales. Ce qui lui a permis de renforcer ses capacités au fil du temps. L'Afrique quant à elle devrait logiquement puiser sa force des périodes coloniales.

Lorsque les Africains proposent les éléments culturels africains qui prônent la cohésion sociale, le vivre ensemble, demandons-nous si les chefs d'État et du gouvernement en tiennent compte avant de manipuler la constitution, de chercher par tous les moyens pour se maintenir au pouvoir ? Nous nous trouvons dans l'obligation de faire appel aux solutions dites universelles de l'ONU qui ont une valeur juridique plus contraignante du fait de leur fondement. Nous avons l'exemple du gouvernement ivoirien, dans le cadre de la libération de ses 46 militaires détenus au Mali, qui a saisi la CEDEAO et l'ONU. Cela montre que la CEDEAO à elle seule n'arrive pas à résoudre le problème.

La volonté d'"africaniser" les solutions aux conflits est une belle initiative, cependant les Africains manquent de moyens. C'est pourquoi le conseil de paix et de sécurité de l'Union Africaine se voit contraint de solliciter l'aide de la communauté internationale pouvant prendre la forme d'une demande de fonds. Ce qui maintient les Africains toujours au rang d'éternel assistés. Dans ces conditions, l'on pourrait s'interroger comme suit : L'Afrique est-elle partie ? Comment l'Afrique a-t-elle débuté ses différentes coopérations internes ? Quand est-ce que l'Afrique fera sa mue ? À quand la gloire de l'Afrique ? Quelles décisions les organismes africains prendront pour que l'Afrique aille mieux et aille à l'intégration ? Il faut qu'ils priorisent l'essentiel, qui est conçu par T. Obenga (2012, p. 55) comme « la construction d'une humanité de justice, d'égalité, de fraternité et de progrès pour la paix et le bien-être de la famille

humaine. » Pour ce faire, une nouvelle approche des choses s'impose. Ce qui permettra aux pays africains d'être économiquement et politiquement autonomes. Cela nécessite un nouveau discours africain de la démarche à suivre.

Il importe de discerner, c'est-à-dire faire une distinction entre ce qui est décisif et impératif de ce qui ne l'est pas ; ce qui est urgent de ce qui l'est moins et qui, par conséquent, n'a pas l'urgence de l'essentiel. Cela nous invite aux questions suivantes : l'urgence actuelle du continent africain, de façon rationnelle, serait-elle la création d'une force anti-putschiste ? Cette idée est soutenue par G. Sharp et B. Jenkins (2009, pp. 81-82.) en ces termes : il faut « promouvoir une défense anti-coup d'État [ou] adopter une défense anti-coup d'État. » Cela peut se faire à travers des programmes d'informations et d'éducation à partir des canaux de communications que sont les articles de presse, les réseaux sociaux, les débats à la radio et à la télévision, les livres. À travers ces canaux, l'État peut mettre des mécanismes en place pour éviter les coups d'État ou les combattre lorsqu'ils surviennent. Il est important que la population et les gouvernants sachent que le recours aux coups d'État pour le maintien de l'ordre et le respect de la constitution n'est profitable à aucun État.

Aussi, la fragilité politique des pays africains se situe au niveau de leur économie. En fait, si, dès le départ, les Africains orientaient leurs efforts, leurs initiatives au niveau économique, surtout en ce qui concerne l'équipement hydroélectrique

L'Afrique Noire serait aujourd'hui à l'abri des difficultés économiques engendrées par la crise du pétrole et la sécheresse. Un plan rationnel d'industrialisation consiste à équiper d'abord les immenses sources d'énergie dont la nature a doté l'Afrique et à rendre ainsi possible tout le processus de développement : au commencement est l'énergie, tout le reste en découle. (C. A. Diop, 1974, p. 6)

Sa deuxième proposition est au niveau culturel, dans la mesure où pour Diop c'est la culture qui guide tous les faits et gestes d'une société, d'une communauté. Elle est le socle de toute société. Toute société tire sa force dans sa culture. Il s'agit pour l'organisation de la grande famille africaine précoloniale, « celle de l'État, les conceptions philosophiques et morales, etc., on constate une unité culturelle évidente, découlant d'une adaptation similaire aux mêmes conditions matérielles d'existence. » (C. A. Diop, 1974, p. 16) Diop oriente ici sa solution pour le développement et l'indépendance effective de l'Afrique, sur les plans économique et culturel.

Quant aux putschistes, l'essentiel n'est pas de faire des coups d'État à répétition et chercher à confisquer le pouvoir. D'ailleurs, dans leurs formations on ne leur apprend pas la gestion politique d'un pays, mais comment sécuriser les biens et les personnes du pays. Par conséquent, l'essentiel pour eux est d'apporter leurs aides à la population au niveau sécuritaire, à travers des actions patriotiques pour permettre la stabilité dans leurs pays respectifs. Dès lors, tous les Africains, quelle que soit leur position géographique ont l'obligation de contribuer à la stabilité de leurs pays respectifs et de contribuer au processus d'intégration en cours.

### **Conclusion**

À l'issue de cette analyse, l'on peut retenir que la récurrence des coups d'État dans le continent africain met en péril le processus d'intégration africaine. Après les indépendances des États africains, il était urgent et nécessaire pour les chefs d'État africain de créer une communauté panafricaine. Le terme d'intégration paraissait plus approprié pour mettre en exergue le projet du vivre ensemble devant se traduire par l'union des différents États africains. Le but était de s'autodéterminer, d'assurer et d'assumer son autonomie sur tous les plans : politique, économique et sécuritaire, afin de parvenir au développement endogène des pays africains. Surtout, il était question de mettre l'accent sur deux aspects, sécuritaire et économique, car sans la sécurité et une économie forte il n'y a pas de stabilité, ni de développement. Dans ce processus de stabilisation et de sécurisation des pays africains, l'intégration africaine fait face à la récurrence des coups d'État, et cela, même de nos jours. Il importe de trouver des mécanismes pour empêcher le contrôle des putschistes dans les pays africains. Car, l'Afrique a urgemment besoin de stabilité pour amorcer son développement et imposer le respect dans le concert des nations.

### **Références bibliographiques**

ARENDRT Hannah, 1972, *Du mensonge à la violence*, Paris, Calmann-lévy.

CHERRIER Emmanuel, 2008/1 (N°1), Le 2 Décembre, *l'archétype du coup d'État*, Napoleonica. La Revue, n°1.

DIAPOL, 2007, *Les dynamiques transfrontalières en Afrique de l'Ouest*, Paris Karthala, Introduction.

DIOP Cheikh Anta, 1974, *Les fondements économiques et culturels d'un État fédéral d'Afrique noire*, Paris, Présence Africaine.

ELLA Mvé Ella Léandre, 2013/2(n° 31), *Le rôle des organisations africaines dans la crise malienne*, Civitas Europa.

HOUNTONDJI Jidenu Paulin, 1973, *Liberté : contribution à la révolution dahoméenne*, Cotonou, Renaissance.

HOUNTONDJI Jidenu Paulin, 3(1) 1999, *Violence et langage : Problèmes du passage à la démocratie*, in *Revue africaine de sociologie*, Bénin.

JULIA Didier, 1984, *Dictionnaire de la philosophie* (1984, p. 239.), Paris, France Loisir.

KAGABO Liboire, 2004, *La démocratie en Afrique : l'impératif éthique*, in « Pour une pensée africaine émancipatrice, points de vue du sud », *alternatives Sud* Vol. X(2003) n°4, Centre Tricontinental Louvain-la-Neuve, Paris, L'Harmattan.

KI-ZERBO Joseph, 1992, *La natte des autres : Pour un développement endogène en Afrique*, Paris, KARTHALA.

NIGRO Roberto, 2013/1 (N°77), *Quelques considérations sur la fonction et la théorie du coup d'État*, Éd. Collège International de philosophie.

NKRUMAH Kwame, 1972, *La lutte des classes en Afrique*, Traduit de l'anglais par Marie-Aïda Bah Diop, Paris, Présence Africaine.

OBENGA Théophile, 2012, *L'État fédéral d'Afrique noire : la seule issue*, Paris, L'Harmattan.

PARISET G, 1921, *La révolution (1792-1799)*, in Ernest LAVISSE (dir.), *Histoire de France contemporaine*, Paris, Hachette.

SHARP Gene et JENKINS Bruce, 2009, *L'anti coup d'État*, traduit de l'américain par Bernard Lazarevitch, Paris, L'Harmattan.